



Procès des attentats commis le 13 novembre 2015 à Saint Denis et Paris

Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris

*Le mercredi 8 septembre 2021, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, le **procès des attentats commis le 13 novembre 2015**. Vingt accusés seront jugés par la Cour d'assises spéciale de Paris. Le procès devrait se dérouler jusqu'en mai 2022.*

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT et la Fenvac proposent un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT et la Fenvac, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

Compte rendu de la semaine du 4 octobre au 8 octobre 2021– Semaine n°5

Lundi 4 octobre 2021 – Jour 17 : Prises de notes effectuées par la Fenvac

Initialement, il ne devait pas y avoir d'audience sur cette date mais le Président Jean-Louis PERIES a souhaité utiliser cette journée pour débattre des constitutions de partie civile.

Préalablement, l'un des avocats de Ali EL HADDAD ASUFI est revenu sur la diffusion d'une vidéo rendant hommages à des victimes décédées. D'une part, il souligne que les parties civiles n'ont pas le statut de témoins, nécessitant de soumettre les pièces qu'elles présentent au principe du contradictoire. Il regrette que les avocats de la défense aient été mis devant le fait accompli.

D'autre part, il s'interroge sur la diffusion d'une telle vidéo dans « un procès classique ». Il doute de sa pertinence à la lumière de la manifestation de la vérité, aussi touchante soit-elle. Il craint que ce procès se transforme en une commémoration.

Maître BIBAL, avocat de partie civile, a exprimé son désaccord avec cette position. S'agissant de la diffusion de ce type de pièces, il propose la création dans le cloud d'un onglet destiné à la diffusion de pièces pour les avocats de la défense. Concernant l'utilité de la pièce, il explique que cette vidéo illustre les circonstances dans lesquelles cette jeunesse se trouvait : « *pleine de joie, d'amitié, de paix, de bonheur* ».

Le débat a ensuite porté sur la recevabilité des constitutions de partie civile des personnes morales de droit privé et de droit public.

Les avocats généraux ont une position défavorable au regard des dispositions du code de procédure pénale et de la jurisprudence de la Cour de Cassation. Ils considèrent qu'il faut rejeter l'ensemble de ces demandes en se fondant notamment sur un arrêt de la Cour de de Cassation de 2019 qui avait rejeté la constitution de partie civile de la ville de Nice dans l'instruction de l'attentat du 14 juillet 2016.

Les avocats de partie civile concernés ont ensuite pris la parole. Ils estiment qu'au regard des dispositions des articles 2 et 3 du code de procédure pénale, rien ne fait obstacle à leur recevabilité. Ils estiment par ailleurs que le ministère public se fonde sur des arrêts de la cour de cassation qui n'ont pas une portée de principe.

Les avocats du Bataclan et des différents bars et restaurants attaqués ont pris notamment pour exemple le procès des attentats 6, 7 et 8 janvier où la constitution de partie civile du journal Charlie Hebdo n'avait pas soulevé de difficulté.

De son côté, l'avocat de la ville de Saint-Denis fait valoir que la constitution de partie civile de la municipalité n'avait pas posé de difficultés pendant le procès dit « des logeurs des terroristes du 13 novembre 2015 ». L'avocat de la ville de Paris considère notamment qu'au regard des communiqués de revendication de l'Etat islamique, la capitale française était explicitement visée au-delà de l'atteinte à l'État.

De manière générale, les avocats sollicitent soit des sursis à statuer, soit une requalification des faits en prenant en compte l'atteinte aux biens dans les infractions reprochées aux accusés, afin de déclarer recevable l'ensemble de ces constitutions de partie civile.

Après avoir demandé aux nouvelles personnes souhaitant se constituer partie civile de venir à la barre, le Président de la Cour propose de revenir sur la constitution de partie civile des habitants de l'immeuble situé rue Corbier à Saint-Denis où Abdelhamid ABBAOUD et Chakib AKROUH s'étaient cachés.

Les avocats généraux considèrent que les faits survenus dans la nuit du 17 au 18 novembre n'ont pas été qualifiés pénalement par l'ordonnance de mise en accusation. Les préjudices des habitants de cet immeuble n'étant pas rattachables aux faits infractionnels pour lesquels les accusés sont renvoyés devant la Cour d'assises spéciale, il est demandé le rejet dans ces demandes.

Les avocats de partie civile tentent de caractériser l'imputabilité des infractions aux habitants de Saint Denis concernés. Ils indiquent que ces personnes sont des victimes directes de l'explosion de la ceinture de Chakib AKROUH et des 7 heures d'intervention des policiers du RAID où les échanges de tirs étaient nourris.

S'est ensuite posée la problématique de la constitution de partie civile de certains primo intervenants notamment de la personne habitant au-dessus de la « Belle équipe ».

Le ministère public a considéré que ces personnes n'étaient pas les cibles directes des tirs des terroristes.

Les avocats de parties civiles font remarquer que les constatations réalisées par la brigade criminelle ont permis de considérer que les terroristes avaient tiré jusqu'au deuxième étage de l'immeuble. Par ailleurs, leurs clients au moment de leurs interventions ne pouvaient pas savoir que l'attentat était terminé. Il est évoqué également l'angoisse éprouvée par la fille du primo intervenant restée dans l'appartement alors que son père essayait d'aider les victimes en bas.

Par ailleurs, un autre avocat de partie civile a tenté de convaincre de la pertinence de la constitution de partie civile des personnes ayant loué à Brahim et Salah ABDESLAM des appartements à Saint-Denis avant la commission des attentats, du fait du préjudice moral subi par ces personnes en raison des préparatifs pour la réalisation des attentats.

Cependant, les avocats généraux ont demandé à ce que soit prononcé le rejet de ces constitutions puisque le sentiment de culpabilité éprouvé postérieurement au fait ne peut être pris en compte dans cette procédure.

S'est enfin posée la question de la constitution de partie civile de l'association Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA). L'avocat de l'association a fait valoir que les actes entrepris par l'Etat islamique avaient une consonance antisémite contrairement aux réquisitions du ministère public considérant que la finalité de l'attaque ne visait pas exclusivement la communauté juive.

L'ensemble de ces échanges a été mis délibéré par la Cour d'assises spéciale. Cette journée vive en débats juridiques s'est ainsi clôturée à 20h45.

Mardi 5 octobre 2021 – Jour 18 : Prises de notes effectuées par la Fenvac

Cette journée est une fois de plus consacrée aux auditions des parties civiles de la « Belle Équipe », et en fin de journée, les victimes du « Comptoir Voltaire » commencent aussi leur déposition.

Toutes racontent l'effroi et la violence indicible de cette nuit d'horreur.

Certains s'adressent aux accusés, ou les mentionneront. Ainsi, une jeune femme qui a essuyé les tirs des terroristes en arrivant en voiture près de la Belle Équipe, estime que « *Ces hommes ne sont pas des fous, ni des animaux, ils ont assassiné « la jeunesse de France, la jeunesse d'un peuple libre et doivent être jugés et punis comme tel ».*

Beaucoup de parties civiles saluent le courage des autres parties civiles qui ont déposé, et leur résilience. Ainsi, le père d'Anne-Laure, tuée à la Belle Équipe, souhaite leur adresser un message : « *je veux leur dire que j'aimerais les serrer très fort dans mes bras, qu'il ne faut pas qu'elles culpabilisent d'être en vie. Les coupables sont parmi ces gens-là. Il ne faut pas qu'elles disent qu'elles ont eu de la chance de rester en vie. A les entendre, on ne les trouve pas si chanceuses que ça. Lorsqu'elles expriment avec tant de difficultés leur souffrance, leur tristesse, l'horreur qu'elles ont vue. Je voudrais leur dire qu'il faut qu'elles soient fortes. Je prie pour elles. Il faut qu'elles vivent, qu'elles témoignent pour ceux qui ne peuvent plus le faire ».*

Le papa de Victor, tué à la « Belle Équipe », souhaite « *donner au travers de ma vie et de mes expériences un espoir aux enfants et femmes d'islamistes pour leur donner la liberté de la prison patriarcale qu'on leur impose* ». Il finit son audition sur ces mots, en s'adressant aux accusés : « *Comment vivre un tel deuil ? vous avez tenté de nous mettre à genoux. Certains d'entre nous n'ont pas réussi à survivre. Étant souvent en déplacement dans le monde méditerranéen, sachez que toute une jeunesse musulmane de progrès est encore prête à vous défier, libre de conscience. »*

La maman de Lamia, tuée à la Belle Équipe, en parlant des accusés : « *Quelques-uns d'entre eux sont nés en 1985. J'aurais pu être leur mère. Ma première réaction quand j'ai su leur âge, c'est « quel gâchis ! ».* Je les ai imaginés dans mes mains. Des petits bouts de chou. Innocents. Plus vous avancez dans la connaissance du dossier, plus ces anges se transforment en monstres.

Mais aller expliquer la violence dans la religion, je réfute. Pour moi, il y a tout un délire. Nous sommes les victimes de personnalités mégalomanes avec un égo surdimensionné. On le voit avec Abaaoud (...) qui se gargarise avec le mot Koufar. Qui entraînent dans leur mort les autres, pour gagner le degré le plus élevé du paradis. Ce sont des pulsions de violence dans lequel un vernis religieux a été mis dessus ».

Elle s'adresse ensuite aux accusés et mentionne l'abolition de la peine de mort en France « *j'avais 29 ans (...) on a dit ouf, la peine de mort est abolie. C'est le plus grand progrès. Il n'était pas possible que dans ce pays dit avancé il y ait encore quelque chose d'aussi sanguinaire que la guillotine* ». Elle rend hommage à Robert Badinter. Et elle s'adresse aux avocats de la défense : « *faites votre boulot, c'est sincère* ».

Les auditions des parties civiles du Comptoir Voltaire commencent également en cette fin de journée. Certes, Brahim Abdeslam, qui s'est fait exploser, ne causera pas de morts, mais des victimes traumatisées à jamais et pour certaines, lourdement blessées physiquement. Certaines mentionneront faire partie des oubliés des victimes du 13 novembre.

Le papa de Sonia, blessée physiquement, et musulman de confession, s'exprime en ces termes : « *je suis musulman et ces gens-là appellent tous les musulmans leurs frères. Moi je ne suis pas leur frère. Ma fille est vivante, avec des séquelles. Mais elle est vivante. Sauvée par soi-disant des mécréants que je ne remercierai jamais assez : les médecins, le personnel de l'hôpital de la Pitié. Je n'ai pas la haine mais je ne pardonnerai jamais* ».

Cette fin de journée se termine par l'audition d'une partie civile, soignant présent au Comptoir Voltaire le soir des faits, qui a fait le massage cardiaque à Brahim Abdeslam. Après avoir vu les boulons et les fils sur le torse du kamikaze, et afin de ne pas créer de vent de panique, il gardera l'information pour lui jusqu'à l'arrivée des pompiers. Le 14 novembre 2015, il croise un policier qui lui dit : « *Vous êtes le fou, le taré, qui a massé ce kamikaze !* ». David y répond à la barre : « *Je suis soignant. Je connais les gestes de secours. J'ai juste voulu sauver des vies. Que ce soit un kamikaze, je m'en foutais complètement* ».

Les blessés physiques quant à eux décrivent les séquelles : pour Sonia, un pronostic engagé pendant plusieurs heures, ainsi que la perte d'un œil. Pour d'autres, des acouphènes et une audition altérée à jamais ; ou encore des difficultés à marcher. Sans mentionner le traumatisme psychologique persistant 6 ans après.

En déposant à la barre, les parties civiles ont encore une fois démontré leur dignité, leur force et leur courage. Bien qu'expliquant leurs séquelles irrémédiables, ou un deuil qui ne sera jamais vraiment possible de faire, beaucoup ont exprimé leur reconstruction, et la nécessité de vivre, comme l'a exprimé un rescapé du « Comptoir Voltaire » : « *Si on s'arrête de vivre, c'est eux qui ont gagné* ».

Mercredi 6 octobre 2021 – Jour 19 : Prises de notes effectuées par la Fenvac

L'audience a repris à 12h56. Cette journée est dédiée aux premiers témoignages des victimes du Bataclan.

Une première personne explique que le soir des faits, elle était dans le bar « ApéRock café » situé à proximité immédiate de la salle de spectacle. Il a demandé à un ami présent dans la salle, de sortir pour fumer une cigarette. C'est à ce moment qu'il décrit l'arrivée des terroristes. Le patron a eu le réflexe de mettre ses clients dans son bar. Lui est resté caché sur le trottoir entre un bus et une remorque. Au moment de l'arrivée des premiers policiers, il est persuadé d'avoir vu 4 individus armés de fusils d'assaut de type « kalachnikov », contrairement aux résultats de l'instruction faisant état de 3 individus. Il explique également avoir reçu une balle avant de se réfugier dans le bar.

Une première spectatrice vient à la barre. Elle explique être arrivée avec un ami pour la deuxième partie du concert. Au moment où l'attaque a débuté, elle décrit une foule ambiante par la musique des « Eagles of Death Metal ». Immédiatement, elle s'est retrouvée par terre, la tête face au sol, dans le noir. L'un des individus aurait alors hurlé d'une voix juvénile « *La France n'a rien à faire en Syrie, il faut qu'elle parte. Le premier qui bouge, je le tue !* ». Un moment, elle explique avoir entendu une voix : « *sortez ! Ils sont entrain de recharger !* ». Elle en a profité pour tenter de trainer son ami grièvement blessé mais sans succès. Elle est contrainte de sortir seule. Dans un premier temps, elle explique avoir attendu à 200 mètres de la salle. Elle a été ensuite recueillie dans une caserne de pompier. Par son témoignage, elle souhaite rendre hommage à la famille de son ami décédé.

Un deuxième spectateur explique être venu au Bataclan avec 5 amis vers 20h30. Ils ont assisté à la première partie du concert au niveau de la régie centrale. Puis, ils sont descendus dans la fosse pour profiter au mieux du show. C'est alors qu'il a entendu des bruits violents s'apparentant à des pétards. Pensant au départ à des effets pyrotechniques, il s'est ensuite retrouvé nez à nez avec les assaillants. Ces derniers tiraient en rafale en direction du public. Il s'est alors couché au sol. En sentant des douilles de munition tombées sur son corps. Il s'est aperçu qu'il était positionné à côté d'un des terroristes. Les assaillants ont demandé à remercier François HOLLANDE pour les interventions en Syrie. Il explique avoir continué à faire le mort jusqu'à l'explosion d'un des terroristes. Il explique être sorti de la salle vers 23h. Miraculeusement, aucun de ses proches n'a été tué dans l'attaque.

Un troisième spectateur décrit l'ambiance d'un bon début de soirée avec cette sortie pour un concert en amoureux. D'un coup, il a vu des éclairs dans l'obscurité. Il explique être à proximité de l'un des pilonnes de la partie gauche de la salle. Il déclare s'être tordu la jambe puisque des personnes lui sont tombées dessus. Au moment du rechargement, il a demandé à sa femme de fuir. Il était terrifié à la vue des personnes en train de mourir à ses côtés. Il raconte que dès qu'un téléphone sonnait, il y avait un tir. Il a pu sortir de la salle avec l'intervention de la BRI et a retrouvé sa femme pendant la prise en charge des pompiers. Selon lui, il y avait trois terroristes à l'intérieur du Bataclan avec éventuellement un quatrième individu dehors. Il a du mal à expliquer ce qu'il a ressenti ce soir-là.

Une quatrième spectatrice explique qu'en tant que fan de rock, elle était au Bataclan dès 20h pour pouvoir se positionner où elle le souhaitait. Tout en échangeant une fiole de whisky avec ses amis, elle décrit une ambiance chaleureuse d'un vendredi soir de concert. Un moment dans la soirée, elle explique s'être dirigée vers la sortie de salle pour acheter des cannettes de bière à la supérette voisine. A ce moment, elle décrit un bruit assourdissant déchirant la rue. Voyant les assaillants se diriger vers le bataclan, elle a fait demi-tour pour se rendre dans la fosse à droite. Elle explique avoir réussi à ouvrir une porte lui permettant d'accéder à l'étage de la salle de concert. En arrivant dans une loge, elle déclare avoir brisé le plafond pour s'y cacher avec plusieurs individus. Le président Jean-Louis PERIES a salué son geste qui a permis de sauver un grand nombre de personnes. Il s'agit d'une des dernières spectatrices retrouvées par la BRI. Elle était terrifiée par le bruit des tirs et des ceintures explosives.

L'audience se poursuit par le témoignage de 6 victimes, tout aussi émouvants et prenants. C'était une nuit qui aurait dû fêter le début du week-end dans une ambiance rock. Pourtant celle-ci s'est fini dans l'horreur de l'odeur du sang et de la poudre.

Par ailleurs, chacune des personnes a raconté les conséquences de l'attentat de leurs quotidiens : les séquelles physiques mais aussi psychologiques notamment l'impossibilité de se rendre à un nouveau concert, au cinéma ou au théâtre. Ils font également tous état d'un choc post-traumatique avec lequel il est difficile de vivre.

I. Précisions du Président

Le président précise qu'il n'y a pas encore la possibilité de fixer de date de témoignage pour les parties civiles sur liste d'attente, étant donné la densité du planning actuel.

II. Audition des témoins

La journée a été consacrée à l'audition de 18 témoins, dont 16 rescapés du Bataclan et 2 proches de victimes décédées.

M. PSR : « Aujourd'hui, 5 ans après, Hélène a retrouvé un visage qu'elle peut montrer, que personne ne va regarder bizarrement. Ce n'est pas son visage d'origine mais c'est déjà ça. On est encore dans notre tunnel, on a fait beaucoup de chemin, mais on voit une petite lumière au bout et on pense que c'est la sortie ».

M. TM : « On avait un projet de fonder une famille, et on l'a remis à plus tard. J'ai passé des heures à être heureux de ne pas avoir des enfants, donc il faut revenir de ça ».

Mme GM : « Les premiers mots que j'ai entendus de mon chirurgien, c'est 'vous êtes ce que l'on appelle une gueule cassée'. J'ai compris que j'étais une victime de guerre ; pas des tranchées, d'une salle de concert. (...) J'ai des rêves simples, comme celui de croquer dans une pomme, dans un hamburger, de boire un café sans que la moitié ne dégouline à côté, d'embrasser quelqu'un ».

Mme AA : « Donc je suis restée avec tous les morts et les blessés graves. Je n'oublierais jamais ces images. On ne doit pas les oublier, on doit vivre avec ».

M. ALG : « Aujourd'hui je suis venu parce que je voulais ouvertement me moquer des gens qui sont dans le box des accusés. Je ne les trouve pas très malins, je ne vais pas m'attarder là-dessus ».

M. FC : « Je ne suis plus victime je suis survivant. Je vis deux fois plus. Quelqu'un qui crève c'est quelqu'un de libre. Voilà le chemin, voilà ce que j'ai envie de transmettre. On a le droit d'avoir un genou à terre, c'est légitime. Chacun son histoire. Mais, nous avons le droit d'être heureux, et on a même cette obligation d'être heureux. Ça on ne nous l'enlèvera pas. Et il y aura toujours des gens comme nous, c'est pour ça qu'ils ont perdu ».

M. CA : « Il faut se rendre compte que rien n'est plus jamais pareil. Il n'y a pas un jour depuis le 13 novembre ou je n'y pense pas. J'ai pas mal de craintes sur la vie quotidienne ».

M. JFA : « Toute la tristesse et la peur du monde se sont effondrés sur moi. Heureusement que ma femme était là ».

M. JP : « Au-delà des faits, du jugement, j'aimerais que vous ayez une autre ambition. C'est celle de vous poser la question : comment est-ce qu'on en est arrivés là ? Comment notre société a pu produire ces individus-là ? ».

I. Nouvelle constitution partie civile et régularisation d'AJ provisoire

II. Audition des Parties civiles

N. D : « *Je ne pourrais dire assez de mots pour exprimer la douleur d'avoir perdu mon frère. Il (mon frère), était un génie. Tous ceux qui l'ont croisé le dise, c'était un grand monsieur. Sa présence extraordinaire laisse un immense vide, il s'agissait d'un vrai gentil comme on en rencontre peu, toujours prêt à rire et repartir. Il montrait que la gentillesse était une grande force. Ils sont des modèles pour les autres, mais sont trop humble pour le montrer. A toi qui m'impressionnais par tes mots et ta gentillesse, tu es aujourd'hui pleuré par tout une profession, à toi dont la seule faute était d'avoir été au mauvais endroit au mauvais moment. » A l'étranger, nous n'avons pas eu les aides psychologiques qu'il y a pu avoir en France.*

L. B. J'étais bloquée dans la barrière et je pense alors que si j'avais eu un couteau je me serais coupé la jambe pour me libérer. C'est l'instinct de survie. Je me dis « *je ne veux pas mourir ici comme ça maintenant* ». J'aimerais dire que « *l'enfer moi je n'en veux pas, en voulant anéantir les gens, ils nous ont en fait rendu plus fort. Je me suis promis que si je sortais vivante je changerai tout, grâce à eux, maintenant je vis ma vie comme je le veux. Dans ma famille on est algérien, et je tiens à dire que dans le coran un des plus grand pécher est de tuer, donc s'il y a une justice en plus de celle-ci, je sais qu'ils ne les laisseront pas passé et finiront en enfer* »

J.R -A : J'ai reconnu instinctivement ce bruit et j'ai aperçu des blessés gémissants, j'ai pu éteindre mon esprit pour me concentrer, j'ai instinctivement pris des personnes en charge. Je suis triste pour ces gens qui sont morts juste pour avoir eu envie de vivre. Beaucoup de personnes ont pu se sentir dans mon cas car ils n'ont pas été blessés physiquement c'est pour ça que je voulais témoigner aujourd'hui.

F. C-B : Le stress, c'est comme un boomerang, ça part pour revenir après aussi fort qu'avant. Ce n'est pas facile d'expliquer aux autres, « *c'est comme si membres vous aviez des membres fracturés et que vous mettiez un bandage dessus. La grippe : éternué par exemple, c'est un symptôme extérieur qui peut être aperçu et compris par les autres, qui peuvent ainsi vous venir en aide, mais dans notre cas, le stress post traumatique, la seule chose apparente c'est l'anxiété et faire la gueule. On a vite l'impression qu'on a la lèpre pour les autres.* »

F. D : Nous n'étions pas à notre place ce soir-là. Pourquoi lui et pas moi ? La culpabilité d'être vivant perdure. « *Il est tombé sous les kalachnikovs de fanatiques endoctrinés par d'autres hommes avides de pouvoir pour une religion, les fous trouvent toujours de la chair à canon. Il est triste de constater des hommes n'aspirant à rien et mort pour une cause qui n'existe nulle part ailleurs que dans leur tête.* »

F. K : L'attente a commencé avec le 14 novembre, tout ce qui a suivi, le chagrin de mes parents, santé de mon père, et chagrin de F. J'ai démissionné pour ma famille. J'ai rejoint des groupes de paroles, mais la reconstruction s'est faite petit à petit, notre joie et mon insouciance ont disparu.

L. L : Après le choc, et la sidération, vous sentez que ça ne sera plus jamais pareil, j'ai perdu le goût de la vie. Je ne vois plus le bleu du ciel. J'ai un sentiment de culpabilité énorme. Je m'en veux, je ne me pardonne pas, de ne pas être retourné chercher J-J. C'est difficile pour ma famille et ma compagne, pour mes parents et ma sœur qui ne savent pas comment m'aider. J'espère que mon témoignage aidera ma famille à comprendre.

G. C : Je pensais que la blessure était fermée, mais j'ai des réminiscences. Aujourd'hui, j'ai toujours une incompréhension : *comment des personnes peuvent être aussi pauvre pour arriver à cette situation.*

J. C : 7 mois après le 13 novembre je suis parti en road trip aux USA, quand je répondais Paris, ils disaient leur désolation et qu'ils étaient de tout cœur avec nous. Je comprends la colère de mes compagnons d'infortune, mais je donnerai le pardon à ceux qui me le demande. En ce qui concerne les autres je serai triste pour ceux qui n'ont plus d'humanité en eux. Semer la terreur ne sert à rien, ce n'est pas comme ça qu'on change les choses. J'espère que ce procès me permettra de nommer certaines choses, je resterai tout de même une pacifiste.

G. H : J'ai renoncé à l'ENA. Malgré tout je me suis remis en mouvement pour apprendre et continuer à apprendre, je suis en 2^{ème} année de Doctorat. C'est l'incarnation que parfois dans les choses les plus ignobles on peut en tirer de belles choses. Toute cette histoire m'a rendu meilleur dans certaines situations : au bout du tunnel y a parfois une lumière.

L. C : J'ai peur des autres, la liberté pour moi elle n'existe plus, je suis usée de vivre ainsi. Mais l'ouverture de ce procès m'a donné l'envie de parler. Mes proches me qualifient de courageuse, de battante ou résiliente, je ne sais pas quoi répondre hormis répondre timidement. J'ai manqué tellement de moment de vie. Savourez les petites victoires me font avancer. Allez à un concert par exemple.

F. N : Je n'arrive pas avoir de la haine pour ces gens-là mais je ne les comprends pas.

A. B : J'ai souhaité venir témoigner pour pas regretter de ne pas le faire, pour tenter de faire comprendre ce que ça fait de vivre avec ça mais témoigner aussi pour ceux qui ne le peuvent pas ou plus.

M. G : Je voudrais juste conclure par rapport au 13 novembre 2015. J'ai déjà appris à vivre autrement. J'ai envie de faire pleins de choses, je les fais parce que je ne veux pas avoir de regret. Ils ont voulu retirer notre liberté mais ils ont juste ravivé la flamme en nous.

 **Pour aller plus loin : [La revue de presse 13 novembre](#)**

L'AfVT et la Fenvac proposent également des notes complètes des journées d'audience. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : service.juridique@afvt.org